



Malfaçon à la construction d'une maison neuve

Par **Justin Petimot**, le **11/04/2009** à **13:19**

Bonjour,
Suite à la construction d'une maison neuve, nous constatons ,alors que nous habitons depuis trois mois, que les évacuations d'eau usées ne sont pas raccordées au réseau de la ville. Le vide sanitaire a servi de fosse septique pendant ce temps. Suite à une lettre recommandée, le constructeur à réalisé les branchements. rnIl reste des mauvaises odeurs résultant de cette négligence. Ais-je le droit de demander le nettoyage du site. Cet état de fait entraine une privation de jouissance certaine.rnMerci de me répondre

Par **Solaris**, le **11/04/2009** à **16:58**

Aviez-vous contracté une assurance dommages-ouvrage?

Par **Justin Petimot**, le **11/04/2009** à **18:26**

Attention SOLARISrnBonjour et merci de votre réponse, effectivement nous avons une assurance dommages-ouvrage.rnDevons nous les contacter, et quelles pièces devons nous fournir.

Par **Solaris**, le **12/04/2009** à **22:48**

Effectivement, il convient de les contacter pour connaître les démarches à effectuer (ils demanderont peut être l'intervention d'un huissier de justice).
Si vous aviez pris un maître d'oeuvre, vous pouvez également le mettre en demeure par LRAR de procéder aux travaux adéquats.

Par **Justin Petimot**, le **13/04/2009** à **10:25**

Bonjour SOLARIS et merci beaucoup de vos réponses. Nous contactons l'assurance. A suivre